

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 MAI 2016
tenue sous la présidence de M. J. LE GUERN

Présent-e-s	:	M.	F.	BALMER	Conseiller municipal
		M.	A.	BAUDUCCIO	Conseiller municipal
		M.	F.	BORDA D'ÁGUA	Conseiller municipal
		M.	C.	COLQUHOUN	Conseiller municipal
		Mme	A.	DÉRUAZ-LOMBARD	Conseillère municipale
		M.	M.	FASSBIND	Conseiller municipal
		M.	P.-Y.	FAVARGER	Conseiller municipal
		M.	B.	HATT-ARNOLD	Conseiller municipal
		Mme	C.	HEINIGER	Conseillère municipale
		Mme	D.	JOTTERAND	Conseillère municipale
		Mme	F.	LAMBERT	Conseillère municipale
		M.	J.	LE GUERN	Conseiller municipal
		M.	L.	MARTINEZ	Conseiller municipal
		Mme	M	MATHEZ-ROGUET	Conseillère municipale
		M.	D.	MESSERLI	Conseiller municipal
		Mme	A.-M.	NICOLAS	Conseillère municipale
		Mme	C.	SABA	Conseillère municipale
		Mme	M.	SOBANEK	Conseillère municipale
		M.	J.	STROUN	Conseiller municipal
		Mme	H.	WYSS	Conseillère municipale
		M.	J.	LOCHER	Maire
		M.	J.-M.	KARR	Conseiller administratif
		M.	R.	GAILLAND	Secrétaire général
Excusé-e-s	:	Mme	C.	ARMAND	Conseillère municipale
		Mme	M.	GARCIA BEDETTI	Conseillère administrative
		M.	J.	GAST	Conseiller municipal
		M.	F.	GROSS	Conseiller municipal
		M.	T.	ULMANN	Conseiller municipal
Public	:	Aucun			
Procès-verbal	:	Mme Eliane MONNIN			

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 21 avril 2016.
2. Communications du Bureau.
3. Election du Bureau du Conseil municipal.
4. Communications du Conseil administratif
5. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal.
6. Propositions du Conseil administratif :
 - 6.1 Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2015 et moyens de les couvrir.
 - 6.2 Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2015.
 - 6.3 Pose d'une clôture autour des terrains de football B et C du Centre Sportif Sous-Moulin (CSSM) : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 63'000.- TTC, soit 1/3 de CHF 189'000.- TTC).
7. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations.

* * * * *

M. Le Guern, Président, ouvre la séance à 20h30 et souhaite la bienvenue aux participant-e-s ainsi qu'au public. Il annonce les personnes excusées : Mme Garcia Bedetti, Mme Armand et MM. Gast, Gross et Ulmann. Il a reçu une motion qui sera traitée au point 7.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 21 avril 2016

M. Stroun a quelques remarques de détail qu'il transmettra directement à la procès-verbaliste.

Mme Sobanek tient à adresser ses félicitations à la procès-verbaliste car la séance était difficile et elle a très bien rendu les débats. Elle aimerait que cela figure au procès-verbal, qu'elle tient à la remercier pour avoir rendu compte de quatre heures de discussions. Elle n'a pas de remarques particulières à formuler.

Folio 6146, 1^{er} para, Mme Sommer demande la modification suivante : [...] la teneur actuelle de l'article a été vérifiée *car elle a eu également un doute* (au lieu de bel et bien un doute).

Folio 6149, 1^{er} para, compléter l'intervention de Mme Lambert comme suit : [...] *Même aux prud'hommes en conciliation, on essaie d'accorder les employeurs et les employés [...], en fin de para, au lieu de motifs « raisonnables », des motifs « juridiques » et terminer la phrase comme suit : [...] le secret est quelque chose d'utile en médiation, ce n'est pas quelque chose de spécifique à ce règlement.*

Mme Wyss annonce d'abord la naissance de ses deux petits-fils à 13h12 et à 13h14.

Folio 6153, dernier para, modifier comme suite : elle a « *invité* » M. le Maire et M. Pellaz (au lieu de « *suggéré* ») ; deux lignes plus loin, *elle a eu la réponse de M. Locher quelque temps après.*

Ensuite, au folio 6154, Mme Wyss cite l'affirmation de M. Fassbind selon laquelle M. Locher avait parlé de sa politique en matière d'entretien des espaces verts dans ses communications. En les relisant, elle a trouvé des propos relatifs à des chantiers à la route du Vallon, à la problématique de la protection des sols, mais aucune référence à la question qu'elle avait posée.

La parole n'étant plus demandée, le président procède au vote.

- Le procès-verbal ainsi amendé est adopté à l'unanimité soit 20 voix pour, soit à l'unanimité.

2. Communications du Bureau

Le président donne connaissance des objets suivants :

- Concernant la composition des commissions et selon la proposition du groupe PLR, une permutation a lieu au sein des commissions Finances et Biodiversité et Espace publics entre MM. Colquhoun et Balmer. Ainsi, M. Colquhoun devient membre de la commission des Finances et M. Balmer devient membre de la commission Biodiversité et Espaces publics.
- Afin d'assurer un meilleur suivi des initiatives déposées par le Conseil municipal, le Bureau propose de les numéroter et de leur affecter un code de 5 caractères : les premiers chiffres correspondent à l'année calendaire du dépôt de l'initiative, les deux chiffres suivants sont un numéro d'ordre et la lettre finale, le type d'initiative (M comme motion, R comme résolution, Q comme Questions écrites, etc.). Un tableau est distribué en séance qui préfigure ce que pourrait être le suivi des initiatives. Il reprend toutes celles qui ont été déposées depuis le début de législature et permet, en un clin d'œil, de constater leur état d'avancement. Le Bureau formule le souhait que ce tableau puisse être repris sur le site Internet communal, offrant ainsi un accès élevé à tout le monde, en premier lieu aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal. Cela permettra d'éviter que certaines motions et autres questions ne soient enterrées et oubliées parce qu'elles devaient être recherchées au fin fond d'anciens procès-verbaux. D'ici là, le tableau sera bien entendu mis à jour.

3. Élection du Bureau du Conseil municipal

Le président indique que le Bureau propose de conserver sa composition actuelle et d'élire M. Borda d'Água, Président, M. Favarger Vice-président, M. Gross, Secrétaire, et Mme Sobanek, M. Fassbind, ainsi que M. Le Guern, en qualité de membres.

La parole n'étant pas demandée, le président fait voter la proposition.

- La composition du Bureau est acceptée par 19 voix pour et 1 abstention.

Il félicite le nouveau président et lui présente ses meilleurs vœux.

4. Communications du Conseil administratif

Le président donne la parole à M. Locher, Maire.

BATIMENTS ET TRAVAUX

Concernant le domaine des Bâtiments et Travaux, et suite à un courrier, daté 19 avril 2016, de M. Luc Barthassat, Conseiller d'État en charge du DETA, lequel nous a rappelé les délais impartis en matière d'assainissement du bruit routier, et à la lumière de la répartition des dicastères au sein de notre Conseil depuis le 1^{er} juin 2015, je souhaite vous préciser que notre collègue, M. Karr, continue d'être en charge de la poursuite des études y relatives en cours.

ADMINISTRATION

Concernant les domaines de l'administration, des Ressources humaines et des Finances, notre Conseil a décidé, lors de sa séance du 27 avril, de confier mandat à la société MMD Consulting, en vue de lancer une procédure de marchés publics afférente à la conclusion d'un contrat de mandat relatif à la gestion de la comptabilité générale, de l'élaboration du budget ainsi que des comptes communaux.

Par ailleurs, M. Dominique Hutin, à ce jour concierge au CRL / Passage 41 (ex CRL), intégrera le service des Parcs et Promenades, en qualité d'aide-jardinier, ceci dès le 1^{er} juin prochain.

Pour sa part, M. Franco Valli, collaborateur dudit service, prendra ses fonctions de concierge du Passage 41, à partir du 8 août 2016, ceci à un taux d'activité fixé à 60 % ; M. Valli continuant d'assurer l'entretien des divers bâtiments de la PC situés sur le territoire communal, sur la base d'un taux d'activité demeurant fixé à 40 %.

DIVERS

Et enfin, pour conclure ces brèves communications, sachez que notre Conseil a décidé, lors de sa séance du 27 avril, de désigner notre collègue, M. Karr, en qualité de Vice-président pour la période comprise entre le 1^{er} juin 2016 et le 31 mai 2017.

En l'absence de Mme Garcia-Bedetti, le président passe la parole à M. Jean-Michel Karr, conseiller administratif, qui donne lecture de ses communications.

ÉCOLE – PETITE ENFANCE

Concernant le domaine des Écoles et de la Petite enfance, une rencontre a eu lieu, le 3 courant, avec les membres du comité du jardin d'enfants « Les Castagnettes ». Il a été rappelé, au cours de cette dernière, que le contrat de prestation liant cet EVE à la ville prendra fin lors de la rentrée scolaire 2017, et que suite au vote d'un crédit d'investissement et financement par votre Conseil, les locaux situés en rez-de-chaussée de deux immeubles en construction par la Codha dans le secteur J.-J. Rigaud, accueilleront une crèche d'une capacité de 37 voire 38 places.

À cet égard, il est rappelé que l'appel d'offres public, concernant la gestion de ce futur EVE, ainsi que de la crèche du « Nouveau Prieuré », a fait l'objet d'une publication sur le site Simap

avant-hier et que, par ailleurs, l'audition des soumissionnaires, par les membres du comité d'évaluation, est prévue le 8 juillet.

Dans le domaine de la Petite enfance toujours, sachez encore que le processus de réinscription pour la prochaine rentrée est achevé à 98 % et que les taux de remplissage de nos diverses institutions subventionnées, sont les suivants : le jardin d'enfants du « Petit Manège » est complet. Il en va de même pour la crèche de « la Maternelle ».

Concernant celle du « Nouveau Prieuré », le groupe dit « des moyens » est complet et ceux des bébés, des petits et des grands, sont remplis à 98 %.

Aux « Castagnettes », 67,1 % des places sont remplis les matins et 62,3 % les après-midis ; étant encore précisé que sur les 28 familles inscrites, 16 d'entre elles n'habitent pas à Chêne-Bougeries.

AFFAIRES SOCIALES

Un courrier a été envoyé, par la Direction de l'Hospice général, à Mme la Directrice du Collège de la Gradelle, ainsi qu'à la présidente du comité de l'association Passage 41, concernant la future utilisation de l'abri de protection civile situé en sous-sol du collège homonyme.

À cet égard, un courrier a été envoyé, le 9 courant, à M. Christophe Girod, Directeur général de l'Hospice général, afin que ce dernier nous confirme le caractère obligatoire des cours de français et d'intégration qui seront proposés par l'Hospice général aux migrants, futurs utilisateurs de cet abri PC, dont les travaux d'aménagement ont, par ailleurs, débuté en vue d'une nouvelle affectation provisoire de ces locaux à partir du 1^{er} juin.

JEUNESSE, PREVENTION & SECURITE

« Bike4Car »

Depuis cette année, Chêne-Bougeries participe, à l'instar de Meyrin et Onex, à l'action « Bike4Car+, initiée par l'association de protection climatique Myblueplanet et soutenue par le programme SuisseEnergie, par le biais d'une contribution financière de CHF 700.- et surtout par la promotion locale de cette belle initiative.

« Bike4Car » en peu de mots c'est : vos clés de voiture contre un vélo électrique, durant deux semaines !

Dans toute la Suisse, **du 2 mai au 30 septembre**, des magasins de vélos mettent à disposition gratuitement des vélos électriques pour ceux qui sont prêts à se passer de leur voiture.

L'offre est complétée par un abonnement-test gratuit de 4 mois, offert par Mobility Carsharing.

Afin de promouvoir cette possibilité auprès de nos habitantes et habitants, nous envisageons une communication commune avec Meyrin et Onex par voie de presse, en intégrant si possible l'expérience de personnalités locales ou d'élus ayant adhéré à l'initiative. Ainsi, je remercie par avance celles et ceux parmi vous qui sont intéressé-e-s par cette action et disponibles, pour une telle communication, de bien vouloir contacter

Mme Viviane Musumeci, coordinatrice Jeunesse, Prévention et Sécurité, afin que nous puissions vous associer à ce projet, qui contribue à promouvoir la mobilité douce et à favoriser, par l'exemplarité, la qualité de vie au sein de nos quartiers.

Pour en savoir plus et réserver un e-bike : www.bike4car.ch

CULTURE

Les événements à venir

Le traditionnel **repas des enseignants**, désormais organisé par le BUPE, aura lieu à la salle communale Jean-Jacques Gautier, **le mardi 24 mai, à 19h30**. Ce sera l'occasion, pour nous, autorités, de remercier toutes les personnes travaillant en faveur des élèves de notre commune, que ce soit dans les écoles ou les cuisines scolaires ou encore dans le domaine des activités parascolaires ou dans celui de la sécurité.

Le vendredi 27 mai sera placé sous le signe du bon voisinage avec la traditionnelle **Fête nationale des Voisins**. Nos habitants ont été informés de la mise à disposition, à la Mairie, d'affiches, cartes d'invitations, t-shirts, ballons et prêt de bancs pour que la fête soit réussie.

Nous recevrons **l'Orchestre des Trois Chêne, le samedi 11 juin, à 20h30**, à la salle communale Jean-Jacques Gautier. Ce concert annuel avec Clémence Tilquin, soprano et Arsène Liechti à la Direction, sera accompagné de deux chœurs et d'un ensemble vocal avec Julian Villarraga et Matthieu Schweyer, chefs de chœur ; lesquels nous proposeront le « Gloria » de Francis Poulenc, et le « Magnificat » de John Rutter.

Pour conclure ce volet des communications de ma collègue, sachez encore que notre Conseil a adopté hier un règlement de la ville de Chêne-Bougeries relatif à l'octroi de subventions en matière culturelle.

Ce dernier vous sera transmis, par voie électronique, demain.

M. Jean-Michel Karr poursuit avec ses communications.

TERRITOIRE ET VILLAGE DE CHENE-BOUGERIES

Les membres de la commission Territoire ont été informés, de manière détaillée, lors de leur séance du 2 mai, du nombre révisé de logements prévus dans les périmètres des divers PLQ en force ou en voie d'adoption, sur le territoire communal. Pour ceux qui n'ont pas lu le procès-verbal, il s'agit au total de 2'680 logements.

Concernant le plan directeur communal, le projet de cahier des charges, relatif à la révision de ce dernier, a été entériné par la commission Territoire, lors de sa séance du mois de septembre et non en juin, comme annoncé, un peu rapidement, lors de la dernière séance de votre Conseil. Des rencontres ont actuellement lieu avec différents services cantonaux afin d'établir certains contours qui permettront, par la suite, de bien cadrer ce cahier des charges afin que celui-ci soit le plus en phase possible avec les attentes du canton.

Une deuxième séance de la commission Territoire pourrait avoir lieu en juin, ceci dans l'attente de réponses du canton en lien avec divers dossiers en cours.

Concernant le Village, une demande d'autorisation de construire sera prochainement déposée pour le « Chantier A », concernant les bâtiments situés aux N^{os} 23, 25 et 27 de la rue de Chêne-Bougeries. La rénovation du bâtiment sis au N^o 21 est prévue pour l'été 2016. Une présentation, en commission Territoire, aura lieu concernant la dernière phase du dossier avant cette dépose. Pour mémoire, au N^o 27, l'option retenue consiste à réaliser 10 logements, dont 7 logements étudiants avec séjour, cuisine et bibliothèque commune, et 3 logements de 3 et 4 pièces. Le Café de la Fontaine doit être assaini aux normes d'hygiène en vigueur, avec deux salles de service, une salle telle que connue actuellement, et une autre à l'arrière dans l'esprit d'une auberge communale et qui servira également de salle de sociétés pour les associations locales.

Concernant les N^{os} 21 et 23, 7 logements, de trois et quatre pièces ainsi qu'une arcade commerciale, qui sera mutualisée entre les deux allées afin de faciliter le passage entre les deux bâtiments, sont prévus.

Concernant l'aménagement de la rue de Chêne-Bougeries, les contacts se sont poursuivis avec la Direction générale des transports, et l'état d'avancement du dossier a pu être évoqué lors de la rencontre qui a eu lieu le 15 avril dernier, avec M. Luc Barthassat, conseiller d'État en charge du DETA.

Concernant les futurs aménagements en sous-sol, la commune demeure dans l'attente, à ce jour, d'une confirmation de la prise en charge par le FIA des frais d'études relatifs à la mise en séparatifs des collecteurs. M. Karr précise qu'il va de soi qu'il convient d'aller de l'avant avec cette étude, dont le Conseil administratif lui a confié la responsabilité.

Les prochaines étapes nécessiteront, pour l'ensemble du Village cette fois, la mise en place de compétences en matière de suivi administratif, juridique et de *controlling* de projet complexe, puisqu'il s'agit de garantir le respect des AIMP pour la conduite du « Chantier A », de mettre sur pied un appel à projets pour le « Chantier B », par exemple une délégation de maîtrise d'ouvrage selon la norme SIA 142, et de définir un programme et une procédure à suivre pour le « Chantier C ». Il s'agira également d'actualiser les plans financiers et d'intégrer des variantes de nature à répondre à la motion déposée par le groupe PLR et adoptée par votre Conseil, lors de sa séance du 10 mars 2016.

BIODIVERSITE ET ESPACES PUBLICS

Une nouvelle campagne a été lancée, au mois d'avril, concernant les relevés de l'inventaire cantonal des arbres. Les relevés du périmètre 2 avancent bien et de plus en plus de personnes contactent le service pour que l'on vienne relever les arbres sur leur parcelle. Il existe donc bel et bien une véritable attente de la population, en la matière.

Concernant les espaces publics et le projet de « Voie verte CEVA », une séance a eu lieu le 21 mars, en présence de certains magistrats en charge du dossier, afin d'examiner plus avant le projet de convention liant les communes de Chêne-Bourg, Chêne-Bougeries, Cologny et Thônex, ainsi que la ville de Genève, aux CFF.

À cet égard, une note détaillée faisant état de 39 observations, pour ce qui concerne le seul tracé situé sur notre territoire communal, a été transmise dans le cadre d'une consultation technique en cours initiée par les CFF.

Une rencontre de travail a également eu lieu, le 23 mars, concernant les diverses conventions d'ouvrages qui devront être inscrites, le moment venu, au registre foncier.

Ce dossier avance donc résolument, nonobstant certaines divergences encore non aplanies, à ce jour, entre les communes et les CFF. Ainsi, les membres de la commission Biodiversité et Espaces publics ont préavisé favorablement et à l'unanimité, lors de leur séance du 3 mai, un crédit-cadre d'investissement et financement, d'un montant de CHF 1'405'000.- TTC en lien avec les travaux de génie civil et d'aménagement à réaliser le long de cette future « Voie verte ».

Cela étant, la problématique de l'entretien et du nettoyage de cette dernière, subséquentement de la répartition des coûts y afférents, demeure entière à ce jour.

FEU - PC

Concernant notre Compagnie 21 des sapeurs-pompiers volontaires, le Conseil administratif, a décidé, sur proposition du Commandant, d'accepter la nomination au grade de Caporal du sapeur Alexandre Soares de Piñho.

M. Karr tient à saluer, par ailleurs, l'excellent travail de la troupe et des membres de l'État-major, en particulier du Capitaine Bernardi, sous la conduite duquel la spirale de désintérêt a non seulement été stoppée, mais la tendance est durablement inversée puisque la compagnie a passé de 22 à 29 éléments, qui plus est sans compromis sur les qualités requises pour rejoindre la Cie. Elle mérite clairement le soutien et l'attention du Conseil, notamment lors de la journée « Portes Ouvertes » prévue le 24 septembre 2016, à laquelle chacun est cordialement invité et dont M. Karr remercie d'ores et déjà de prendre note dans les agendas.

TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET COMMUNICATION

Et pour conclure ces brèves communications, M. Karr tient à dire quelques mots, dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication, pour signaler que le projet de refonte du site Internet communal avance et qu'un sous-mandataire « graphisme et navigation » a été choisi. Une des plus grandes différences avec le site actuel repose sur une distinction complète entre ce qui est de l'ordre des fonctionnalités et ce qui est de l'ordre du contenu et de la présentation. C'est donc une approche qualifiée de « réorienter l'objet », qui permettra, par exemple, de créer des pages offrant plusieurs présentations. Le modèle de page de contenu et l'arborescence, à savoir comment ces feuilles sont organisées sur l'arbre, viendront par la suite. Enfin, M. Karr informe que la commune de Romanel-sur-Lausanne participe, désormais, également à ce projet.

5. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal

Commission Culture

M. Borda d'Água indique que l'AG du Journal *Le Chênois* se tiendra le 13 juin, à 18h30, à la Villa Sismondi, celle des 3C, se tiendra le 15 juin, à la villa Vincent, 13, avenue Tronchet à Thônex. Tous les membres de la commission Culture sont invités à ces deux assemblées générales.

Commission Biodiversité et Espaces publics

Mme Wyss informe qu'elle a rencontré M. Ulmann afin de discuter des ordres du jour de leur commission réciproque, sous l'angle de la répartition des objets relevant des dicastères des conseillers administratifs. Une deuxième rencontre a eu lieu, avec la présence de M. Favarger, sur demande de M. Ulmann, afin que les couleurs politiques soient bien représentées. Ces échanges ont été constructifs.

Commission Petite enfance et Jeunesse

M. Stroun indique que la commission Petite enfance et Jeunesse, lors de sa dernière séance, a visité la Ludothèque et le Passage 41. Il y a eu une très bonne discussion avec les membres du personnel, qui ont présenté leur travail, les enjeux et leurs souhaits de développement. Les membres de la commission ont pu constater que les deux institutions rendent des services importants aux communiens et que les nouveaux arrivants sur la commune, dans le secteur de la Gradelle, avec la construction de nouveaux immeubles, va sûrement donner un coup de fouet à ces deux institutions, qui vont encore se développer. Il a été notamment question, s'agissant du Passage 41, des enjeux de rénovation et d'aménagement qui seront présentés en séance du Conseil municipal, le moment venu. M. Stroun tient à remercier, au nom de la commission, toutes les personnes qui ont participé à cette visite, le personnel de ces deux institutions pour leur disponibilité, le temps qu'ils ont consacré et relève l'enthousiasme dont ils ont fait preuve durant cette visite.

Commission Sports

M. Colquhoun rappelle qu'il préside la commission du Mérite sportif. La remise de ce dernier aux différents lauréats aura lieu le 18 mai à 20h00 à l'entrée de la patinoire. Les Conseillers municipaux sont cordialement invités à cette soirée, car cette année, les lauréats sont particulièrement prestigieux.

Commission Sociale

Mme Sobanek indique que la commission ne s'est pas réunie depuis la dernière séance du Conseil municipal, mais elle tient à souligner la difficulté de travailler sans obtenir d'informations de la part de la conseillère administrative, notamment pour des dossiers importants, en particulier celui des migrants. Elle croit savoir que c'est la seule commission Sociale, dans tout le canton, à tenir séance en l'absence du membre du Conseil administratif en charge du dossier. En outre, Mme Sobanek se plaint de recevoir tardivement les procès-verbaux de sa commission.

Association des Éditions Chênoises

M. Favarger signale que la veille s'est tenue l'AG de l'association des Éditions Chênoises. Les anciens présidents et membres du comité ont été réélus et plusieurs projets sont en cours dont une tentative de rassembler la mémoire des Trois-Chêne par le biais d'entrevues avec les personnes âgées.

6. Propositions du Conseil administratif :

6.1 Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2015 et moyens de les couvrir

Le président passe la parole à M. le Maire pour présenter le sujet.

Au préalable, M. Locher signale qu'il fera une seule intervention pour les deux objets (points 6.1 et 6.2), ces derniers étant liés.

6.2 Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2015

M. Locher rappelle que le bouclage des comptes 2015 se présente avec un total de revenus de CHF 39'728'367.70 c'est-à-dire un montant de CHF 2'677'900.- de plus que prévu au budget alors que les charges se sont élevées à CHF 36'676'924.65, soit un montant de CHF 1'313'777.- de moins que prévu au budget. Il convient d'intégrer des correctifs d'impôt sur le revenu et sur la fortune enregistrée dans les comptes par l'administration fiscale cantonale qui, pour rappel, n'introduit plus de correctif pour les années antérieures à 2008. Ceci explique des rentrées fiscales en dents de scie quand bien même les charges et les prévisions de perception restent tout à fait correctes. La situation communale est saine, les dépenses bien gérées. M. Locher rappelle qu'il a présenté 5 budgets sous sa responsabilité et qu'il en est à son 4^{ème} bouclage de comptes. À noter que la commune a engrangé un excédent de revenus de plus de CHF 7 millions au cours des dernières années. Les comptes 2015 sont accompagnés d'un rapport d'audit très complet. Comme l'AFC ne communique que tardivement le détail des recettes, soit dans le courant du mois de mars, c'est la raison pour laquelle les délais de rédaction du rapport par le réviseur sont écourtés. M. Locher n'a pas d'autres commentaires à formuler.

Le président passe la parole à M. Fassbind, président de la commission des Finances.

M. Fassbind indique que lors de sa séance du 27 avril, la commission des Finances s'est penchée sur les comptes 2015. La totalité des pièces comptables étaient à disposition en cas de besoin, mais cela n'a pas été le cas. La commission a bénéficié de la présence de Mme Schmutz et de M. Fries, pour répondre aux questions, et a passé en revue la totalité des comptes, page par page. La grande majorité des questions a trouvé réponse sur le siège et quelques autres par écrit. Quelques différences de présentation ont interpellé les commissaires, certains postes ayant été ventilés dans des sous-comptes. Cela étant et au final, la commission a préavisé les comptes par 3 voix pour et 5 abstentions, celles-ci motivées par le fait que le rapport définitif des réviseurs n'était pas en possession des commissaires au moment de la prise de décision.

Le président ouvre la discussion.

M. Bauduccio fait une déclaration au nom du groupe des Verts. Les comptes 2015 font apparaître un excédent de plus de CHF 3 millions ; le groupe des Verts ne peut que s'en réjouir. Ce n'est pas pour autant qu'il faut considérer que cela se traduit par une gestion exemplaire des finances de la commune. En effet, les défauts structurels qui caractérisent ces comptes, depuis le début de la précédente législature, sont toujours là, même s'ils n'apparaissent pas à la première lecture. Le résultat positif de CHF 3.1 millions ne fait que

compenser l'énorme déficit enregistré en 2014 ; ce résultat n'est dû qu'à la perception d'arriérés d'impôts pour un montant de plus de CHF 4.2 millions. Si on élimine les variations erratiques dues au mode de fonctionnement des services de l'État, le rapport des réviseurs montre que les recettes fiscales effectives de l'année 2015 s'élèvent à CHF 28.7 millions. Si ce montant devait être retenu pour déterminer le résultat effectif de l'année 2015, ce dernier serait négatif. En ce qui concerne les dépenses budgétées, on nous dit qu'elles ont été contenues et sont restées en deçà du budget. Fort bien, mais le groupe des Verts rappelle quand même que les dépenses budgétées étaient en progression de 7 % par rapport au réel de 2014. Se féliciter du fait que les dépenses n'augmentent que de 6.5 % d'une année sur l'autre est pour le moins exagéré. Certes, il n'a pas été nécessaire de puiser dans le revenu des immeubles locatifs pour équilibrer les comptes. Soit dit en passant, un prélèvement de CHF 976'000.- avait été prévu à cet effet au budget. On a continué, comme c'est le cas depuis 2013, à utiliser le différentiel des revenus et des charges du patrimoine financier, c'est-à-dire des immeubles locatifs, pour financer les charges courantes. Les effets de cette politique visant à augmenter les dépenses courantes en utilisant les ressources qui devraient être consacrées à de l'investissement vont commencer à se faire sentir en 2016. La réalisation d'un établissement comme l'EVE du « Nouveau Prieuré » va avoir un impact important sur les comptes 2016 et ceci est tout à fait normal. Mais il faut être conscient que les équipements de ce type vont nécessairement se multiplier dans les années à venir compte tenu de la mise en service des nouveaux logements et que ceci ne sera pas financé par la seule augmentation des revenus provenant des impôts sur les personnes physiques des nouveaux habitants sur la commune. Alors oui, le groupe des Verts va approuver les comptes 2015. Mais ce sera pour approuver le fait que les comptes concordent avec la comptabilité et que la présentation des résultats satisfait aux prescriptions légales ; mais ce sera sans illusion quant à la capacité de l'exécutif à préparer le futur de la commune.

M. Fassbind observe qu'il y a eu le verre à moitié vide, maintenant c'est le verre à moitié plein ! Il voulait remercier tous les collaborateurs de la commune pour le travail réalisé dans l'établissement de ces comptes. Finalement, ils marquent la fin d'un travail qui a commencé lors de l'examen du budget 2015. Pendant toute l'année, il y a eu des tâches de comptabilisation, d'anticipation, d'adaptation et de suivi détaillé des dépenses. Ses remerciements vont également aux mandataires externes. La commission des Finances a pu apprécier le travail accompli par des personnes compétentes. Concernant la problématique plus précise des chiffres, M. Fassbind rappelle que l'on continue d'amortir divers objets qui ont une valeur substantielle. C'est le système comptable qui le veut, mais cela signifie que si on entreprenait une réévaluation de tous les immeubles, la commune dégagerait des bénéfices extraordinaires à double titre, tant en francs que du point de vue de leur définition. D'un autre côté, M. Bauduccio a expliqué qu'il faudra tenir compte d'un grand nombre de charges supplémentaires. Le PLR en est conscient mais d'un autre côté, comme l'a dit M. Karr tout à l'heure, il faut aussi compter avec 2'680 nouveaux logements. Cela veut aussi dire 2'680 nouvelles déclarations d'impôts, ce qui permettra de couvrir en partie ou totalement, voire avec un excédent, les charges à venir. Le groupe PLR est confiant dans la manière dont la commune est gérée. En effet, comme l'a dit M. Locher, plus de CHF 7 millions ont pu être mis de côté au cours des dernières années. Le groupe PLR ne va pas susciter de conflit terminologique, car à prime abord, il est quasiment sûr de laisser la commune dans une meilleure situation que celle qu'il a trouvée, il y a quelques années. Le groupe PLR approuvera les comptes.

Au nom du groupe Alternatives, Mme Sobanek tient également à remercier les personnes qui ont travaillé activement à l'établissement des comptes, non pas parce qu'elle pense que le

mandataire externe est plus doué que les autres pour réaliser ce travail, mais parce que la personne en charge a tenu quand même à assister à la séance de la commission des Finances alors qu'elle était en mauvaise santé. Par contre, elle regrette un peu le ton du Monsieur qui l'accompagnait et l'expression de son visage, quand on lui posait des questions, mais cela relève du détail. Si les charges courantes ont effectivement augmenté de quelques pourcents, cela n'est pas gênant pour le groupe Alternatives, ceci pour autant que les dépenses soient bien réparties et liées à des services donnés à la population. Mme Sobanek relève que la population ayant voulu plus de sécurité, la police municipale a été renforcée. Elle pense que c'est un plus mais regrette qu'un montant aussi important ait été dévolu à ce titre. Par ailleurs, elle ne sait pas si les habitants sont aussi contents que cela, même si les agents font aussi de la prévention. Concernant l'état des finances de Chêne-Bougeries, Mme Sobanek a un peu de souci, non pas au niveau de la gestion, même si elle pense que la commune a quand même une petite tendance à dépenser avec une certaine légèreté, mais en raison du fait que parmi les nouveaux habitants, la commune ne va pas accueillir que de bons contribuables. Il faudrait d'ailleurs aussi penser au service Social. Elle est notamment étonnée de la politique d'encaissement des loyers communaux. Elle ne trouve pas normal que la commune, qui a des appartements à bas loyers, augmente régulièrement ces derniers pour les mettre effectivement au niveau de la LDTR, laquelle fixe des maxims à ne pas dépasser. Le groupe Alternatives va approuver ces comptes tout en mettant en garde contre les effets de la future réforme de l'imposition des entreprises, qui auront des répercussions sur la commune, mais surtout au regard des problèmes structurels que la commune devra résoudre. La motion PLR relative aux espaces communautaires est liée à un lieu précis mais il ne faut pas faire l'impasse sur d'autres locaux. À cet égard, le groupe Alternatives envisage de louer des locaux, à défaut d'être propriétaire, et de prévoir d'autres infrastructures, notamment une crèche. Ce sont des chantiers à envisager assez rapidement. Mme Sobanek espère que dans le futur on pense aussi au social et non pas seulement à acheter des véhicules et des équipements pour le service des Parcs et Promenades. Le groupe Alternatives va donc approuver les comptes avec le bémol qu'il vient de relever.

La parole n'étant plus demandée, le président donne lecture de la délibération relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2015 et moyens de les couvrir.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

APPROBATION DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES SUPPLÉMENTAIRES 2015 ET MOYENS DE LES COUVRIR

Vu la communication des crédits budgétaires supplémentaires 2015 aux membres de la commission des Finances lors de la séance du 12 avril 2016,

vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable émis par 3 voix pour et 5 abstentions par la commission des Finances le 27 avril 2016,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DÉCIDE

par **20 voix pour, soit à l'unanimité,**

- d'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2015 suivants pour un montant total de CHF 2'240'009.07, tels que figurant dans le détail des dépassements sur les dépenses ci-joint;
- ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Ensuite, le président donne lecture de la délibération relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2015.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

APPROBATION DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT, DU COMPTE D'INVESTISSEMENT, DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS, DU COMPTE DE VARIATION DE LA FORTUNE ET DU BILAN 2015

Vu le compte administratif pour l'exercice 2015 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

vu le compte rendu financier pour l'exercice 2015 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département présidentiel,

vu le préavis favorable émis par 3 voix pour et 5 abstentions par la commission des Finances le 27 avril 2016,

vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DÉCIDE

par **20 voix pour, soit à l'unanimité,**

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2015.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2015 pour un montant de CHF 36'676'924.65 aux charges et de CHF 39'728'367.66 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 3'051'443.01.
3. D'approuver le compte d'investissement 2015 pour un montant de CHF 14'688'917.50 aux dépenses et de CHF 2'253'257.75 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 12'435'659.75
4. D'approuver le financement des investissements nets de CHF 12'435'659.75 par l'autofinancement à raison de CHF 7'970'290.51 au moyen de la somme de CHF 4'918'847.50 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement

et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à CHF 3'051'443.01.

Le solde non couvert, au montant de CHF 4'465'369.24, est financé par le recours à l'emprunt et/ou par les liquidités communales.

5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à CHF 3'051'443.01 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2015.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2015, totalisant à l'actif un montant de CHF 140'381'048.62 qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	CHF 94'752'463.23
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	<u>CHF 45'628'585.39</u>
Total de l'actif	CHF 140'381'048.62

et au passif un montant de CHF 140'381'048.62 qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	CHF 6'194'014.74
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	CHF 5'144'997.00
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	CHF 1'259'464.50
- Provisions (nature 24)	CHF 16'688'633.00
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	CHF 16'319'307.60
- Fortune nette (nature 29)	<u>CHF 94'774'631.78</u>
Total du passif	CHF 140'381'048.62

- Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2015 à CHF 12'600'000.00.

Pour la clarté du procès-verbal, M. Locher précise qu'il fait référence à augmentation de la fortune nette de la commune de plus de CHF 7 millions, depuis qu'il est en charge des finances.

6.3 Pose d'une clôture autour des terrains de football B et C du Centre Sportif Sous-Moulin (CSSM) : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 63'000.- TTC, soit 1/3 de CHF 189'000.- TTC)

Le président passe la parole à M. Locher, Maire, pour présenter le sujet.

M. Locher explique que dans le cadre de l'utilisation des terrains de football du CSSM des problèmes ont surgi, depuis quelques années, en particulier concernant le terrain synthétique qui borde la route de Malagnou et qui est de longue date ouvert au public.

Les barrières étaient systématiquement vandalisées et des incivilités commises. En outre, l'accès à la copropriété voisine devenait ingérable. Pour rappel, le coût de réfection complète d'un terrain de football s'élève à CHF 1'500'000.- environ. Le Bureau du CSSM a donc proposé de fermer ces 2 terrains par des clôtures efficaces et de pouvoir gérer leur utilisation par des gardiens du stade, proposition acceptée à l'unanimité par le Conseil intercommunal. M. Locher ne peut qu'encourager le Conseil municipal à aller dans ce sens.

Le président passe la parole à M. Fassbind, Président de la commission des Finances.

M. Fassbind indique que la commission des Finances s'est penchée sur cette question lors de sa séance du 27 avril dernier. Quand elle a compris qu'un crédit à hauteur de CHF 200'000.- était destiné à protéger des terrains qui en valent CHF 3 millions, elle s'est empressée de préavis favorablement ce crédit à l'unanimité.

Le président ouvre la discussion.

Mme Sobanek souhaite ajouter que M. Hirt termine son mandat la semaine prochaine au CSSM. Elle tient à relever une personnalité exceptionnelle qui a su lancer de nombreux projets et a contribué à donner une notoriété énorme au Centre. Elle ne peut qu'inciter les conseillers municipaux à continuer de soutenir le CSSM et elle les invite à remercier M. Hirt.

M. Colquhoun a appris hier soir que ce sujet avait été voté dans les deux autres communes sans aucune réserve.

La parole n'étant plus demandée, le président donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

POSE D'UNE CLOTURE AUTOUR DES TERRAINS DE FOOTBALL B ET C DU
CENTRE SPORTIF SOUS-MOULIN (CSSM) : VOTE DU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT
ET FINANCEMENT (CHF 63'000.- TTC SOIT 1/3 DE CHF 189'000.- TTC)

Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le projet consistant à implanter une clôture autour des terrains de football B et C du Centre sportif Sous-Moulin,

vu le préavis favorable émis par le Conseil Intercommunal de CSSM lors de sa séance du 6 avril 2016,

vu le préavis favorable émis par 7 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission des Finances lors de sa séance du 27 avril 2016,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par **20 voix pour, soit à l'unanimité,**

- d'ouvrir au Conseil administratif, pour la pose d'une clôture autour des terrains de football B et C du Centre sportif Sous-Moulin, un crédit d'engagement de CHF 63'000.- (1/3 de CHF 189'000.- TTC) ;
- de comptabiliser cette dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif ;

- d'amortir la dépense nette prévue de CHF 63'000.- TTC au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le N° 34.01.331 « Amortissements ordinaire du patrimoine administratif », de 2017 à 2026 ;
- de subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Chêne-Bourg et de Thônex.

7. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations

Subvention allouée au Club des Aînés

Le président passe la parole à Mme Sobanek.

Mme Sobanek indique avoir été abordée par un membre du Club des Aînés des Trois-Chêne qui s'étonnait de constater que leur subvention annuelle de CHF 4'000.- était passée à CHF 700.-. Elle lui a dit qu'elle allait vérifier et effectivement, lors de l'examen du budget, Mme Garcia Bedetti avait annoncé une baisse des subventions consacrées aux sorties des aînés. Or, la discussion budgétaire s'étant focalisée sur la baisse du montant de la subvention allouée à l'aide au développement, le montant budgété pour le club des Aînés aura échappé.

Mme Sobanek estime que dans l'état des finances resplendissantes de la commune, il est ridicule – et elle insiste sur ce terme – de maintenir cette baisse et propose de rétablir le budget initial de CHF 4'000.- La commune ne va pas mourir pour cela. Ses finances ne vont pas non plus périlcliter sachant qu'elle est quand même la sixième ou septième fortune du canton et que cette année, ses comptes présentent un excédent de CHF 3 millions. Pour rappel, Chêne-Bougeries est la commune ayant le plus grand nombre d'aînés, avec également le nombre le plus important de personnes parmi les plus âgées du canton. Il faut donc se féliciter d'avoir un club des Aînés très actif. Elle demande d'appuyer sa proposition consistant à rehausser la subvention à son niveau initial, soit CHF 4'000.-.

Le président ouvre la discussion.

Mme Lambert rappelle que Mme Garcia Bedetti, en entrant en fonction, a souhaité reconsidérer les subventions allouées à son dicastère, en particulier pour entreprendre une politique active en faveur des aînés. Il se trouve que Mme Garcia Bedetti est absente ce soir, qu'elle n'est pas là pour expliquer les choses. Mme Lambert suggère que cette motion soit traitée en commission Sociale, la situation nécessitant d'être instruite avant de pouvoir prendre une décision. Elle soumet donc formellement un amendement, que l'on transmette cette question en commission Sociale pour en discuter de manière plus approfondie en attendant la principale intéressée.

Mme Sobanek serait ravie que Mme Garcia Bedetti soit présente, mais elle propose au moins un vote de principe en vue d'allouer une subvention d'un montant de CHF 3'500 au club des Aînés.

Selon M. Hatt-Arnold, si le groupe PLR accepte cette motion et son renvoi en commission Sociale, cela permettra à ladite commission de rencontrer la magistrate, de voter un crédit supplémentaire, cas échéant, si elle n'arrive pas à justifier de manière adéquate la baisse de cette subvention. Il propose également un renvoi en commission Sociale.

Mme Lambert ajoute qu'il convient de laisser ouverte la question du subventionnement.

Le président fait voter l'amendement, soit le renvoi en commission.

- Le renvoi en commission est approuvé par 13 voix pour, 3 voix contre et 4 abstentions.

Mme Sobanek va donc organiser une prochaine séance pour que ce dossier puisse être traité rapidement, sinon, ce sera après les vacances d'été.

M. Borda d'Água estime que cette motion devra être traitée en commission Sociale au mois de juin, et non pas au mois de mai, car l'ordre du jour a déjà été envoyé.

M. Hatt-Arnold part du principe que la présidente ou le président d'une commission peut modifier son ordre du jour en demandant un vote pour inscrire un sujet supplémentaire.

Mme Wyss soutient ce que dit M. Hatt-Arnold pour autant que Mme Garcia Bedetti soit présente.

M. Bauduccio, contrairement à ce que viennent de dire ses deux collègues, rappelle qu'il existe un règlement du Conseil municipal, lequel stipule qu'il y a une date pour transmettre les points à l'ordre du jour d'une commission et que ceux-ci doivent être tenus. Il espère que le règlement sera respecté.

M. Fassbind rappelle que des séances supplémentaires sont prévues chaque mois. Rien n'empêche d'en utiliser une pour que la commission Sociale se réunisse.

Le président clôt la discussion et passe aux questions.

Séance supplémentaire de commission

M. Bauduccio remercie le secrétaire général d'avoir mis à disposition les pièces comptables lors de la dernière séance de la commission des Finances. Malheureusement, vu le temps imparti, il est illusoire qu'en deux heures, les commissaires puissent seulement pointer lesdites pièces en plus du traitement des divers points figurant à l'ordre du jour. Il demande donc au Bureau de se pencher sur cette question et de voir si une séance supplémentaire de commission ou un samedi matin ne pourrait pas être consacré à la vérification des comptes pour que les commissaires aient le temps de faire correctement leur travail.

Chemin piétonnier pour les écoliers

M. Hatt-Arnold se réfère au chemin qu'empruntent les écoliers entre Grange-Canal et le Pré-du-Couvent, étant rappelé qu'auparavant, ils empruntaient une ancienne voie verte. Un chemin provisoire a été mis en place depuis bientôt quatre ans, mais ce dernier est très mal entretenu et en mauvais état en raison des différents chantiers aux alentours. En fait, beaucoup d'habitants, qui utilisent ce chemin pour amener les enfants notamment à la crèche ou pour faire du sport, se demandent qui va désormais l'entretenir et s'il va être remplacé. M. Hatt-Arnold a déjà eu une réponse de M. Karr lors de la dernière séance de commission mais il souhaitait obtenir une réponse un peu plus officielle qui soit protocolée au procès-verbal.

Accès au pont sur la Seymaz

M. Messerli a été interpellé par un utilisateur du petit pont situé sur la Seymaz au niveau du collège Claparède, qui est des plus risqués puisqu'il y a d'énormes trous. Il voulait savoir également si la commune est responsable de l'état de ce passage et si la situation peut être améliorée.

M. Locher répond que le chemin en tant que tel fait certainement partie de la parcelle sur laquelle se situe le collège. Il vérifiera.

Travaux dans le bâtiment situé au N° 2 du chemin De-La-Montagne

Mme Sobanek demande quand les travaux vont démarrer car elle a été interpellée par de jeunes migrantes qui logent à cet endroit et la paroisse leur a dit qu'il faudrait qu'elles quittent les lieux le 1^{er} juin. Elle a aussi été abordée par de jeunes migrants qui n'ont pas trouvé à se loger et il faudrait éviter qu'ils retournent dans un abri PC. Mme Sobanek souhaiterait savoir s'il ne serait pas possible de trouver une solution dans les autres bâtiments du village, au moins pour loger provisoirement ces personnes qui sont là déjà depuis plusieurs années.

M. Karr répond qu'il n'est pas possible d'avoir de nouveaux locataires dans ces bâtiments car des travaux de rafraîchissement sont nécessaires. Pour le surplus, c'est la Croix Rouge qui a résilié le bail.

Mme Sobanek insiste néanmoins sur la possibilité de loger ces personnes dans le bâtiment situé au 2, chemin De-La-Montagne, sachant que les travaux ne vont pas démarrer tout de suite.

M. Karr entend bien la demande, mais il n'a pas de réponse à donner qui puisse satisfaire Mme Sobanek. Pour rappel, lors du dépôt de la motion de janvier 2016 concernant le besoin en locaux de ce type sur les Trois-Chêne, l'ancienne maison de paroisse avait d'ores et déjà été évoquée.

Cyclistes empruntant la route du Vallon

Mme Wyss trouve qu'il est très périlleux pour les cyclistes de jongler entre les voitures et les piétons. Elle demande comment sécuriser ces lieux jusqu'à la fin des travaux.

M. Locher répond qu'il n'est ni en charge de la sécurité, ni de la circulation pendant ces travaux. Il interpellera Mme Garcia Bedetti pour qu'elle entreprenne les démarches nécessaires auprès du canton.

Mme Wyss le remercie de bien vouloir relayer ce problème avant qu'un accident ne se produise.

Tournus des conseillers administratifs

M. Messerli revient sur la question qu'il avait posée lors de la dernière séance du Conseil municipal concernant le tournus des conseillers administratifs aux fonctions de Maire et de Vice-président. Sur la question du Vice-président, il a entendu avec satisfaction tout à l'heure, que cette fonction existe à Chêne-Bougeries. Par ailleurs, il a obtenu un bout de

réponse dans l'article qui a paru récemment dans la Tribune de Genève puisque Mme Garcia Bedetti a donné un exemple concernant la manière dont les décisions peuvent être prises au sein du Conseil administratif. Elle a expliqué qu'il y avait trois conseillers administratifs, dont deux avaient la majorité et que ces derniers ont imposé leur décision. La question de M. Messerli est de savoir si, depuis, la réflexion a été reprise, puisque le résultat des élections donnait une indication claire par rapport à l'habitude de toutes les autres communes genevoises concernant le premier tournus qui a lieu après les élections.

M. Locher laisse M. Messerli libre de ses sources d'information. Pour le reste, le Conseil administratif s'organise en son sein comme il l'entend.

Éclairages

M. Balmer en rentrant du CSSM, par le chemin de Mapraz et en empruntant la passerelle de la Seymaz, a pu constater que la section sur la commune de Thônex était munie d'un éclairage satisfaisant, ce qui n'est pas le cas pour celle de Chêne-Bougeries, à part deux éclairages blafards. Il demande s'il est possible d'approcher l'État à ce sujet.

M. Locher donne la même réponse que précédemment, à savoir qu'il vérifiera la nature du bien-fonds et demandera, si nécessaire, à sa collègue, d'interpeler le canton.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h53.

La Secrétaire
du Conseil municipal
M. SOBANEK

Le Président
du Conseil municipal
J. LE GUERN